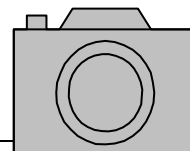


UNION SPORTIVE DES ARTS MARTIAUX D'ARSAC



MAIRIE D'ARSAC

33460 ARSAC



INSCRIPTION SAISON 2017-2018

Renseignements : Secrétariat Tél: 07.88.22.99.49 / Dojo Tél : 05.57.88.86.52

Licencié(e)

<input type="checkbox"/> Aïkido / Katana	<input type="checkbox"/> Judo	<input type="checkbox"/> Taïso	<input type="checkbox"/> Karaté
--	-------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

Mme, Melle, Mr* :

Grade actuel dans la discipline :

Date de naissance :

Adresse complète :

Tel fixe et portable:

Email :

et

Autorisation parentale :

(* rayer la mention inutile) Je

soussigné(e) autorise mon enfant à pratiquer les Arts Martiaux dans la section au sein de l'USAMA. J'atteste qu'il est bien assuré pour la pratique de la discipline en attendant qu'il prenne sa licence auprès de l'USAMA.

En cas d'accident : Le responsable de l'Usama ou le professeur sur place, préviendra les secours et les personnes responsables du (de la) licencié(e).

Je reconnais avoir pris connaissance :

- 1 du règlement intérieur de l'association,
- 2 de l'obligation de fournir **un certificat médical dès le 1^{er} cours, 1 photo d'identité.**
- 3 du montant de la licence à la Fédération de la discipline choisie,
- 4 du montant de la cotisation à l'USAMA suivant les tarifs de la saison en cours,
- 5 des termes des contrats **éventuels** d'assurance groupe proposés par les Fédérations sportives,
- 6 des propositions de garanties complémentaires qu'indépendamment je peux solliciter, et dans ce cas de fournir une attestation personnelle.

Renseignements complémentaires :

Médecin traitant

Adresse et n° de téléphone du médecin traitant

Personnes à contacter en cas d'accident :

NOM

Tel :

NOM

Tel :

ALLERGIE PARTICULIERE OU PROBLEME DE SANTE OU APPAREIL DENTAIRE A SIGNALER

.....

Fait à Arsac, le..... Signature :

Attention : Les horaires pourront être modifiés en fonction des effectifs, d'une consultation avec les parents et de la disponibilité des entraîneurs. Les professeurs sont susceptibles de changer un enfant de cours pour raisons "morphologiques" ou "d'aptitude".